

**CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 13 FEVRIER 2017**

Compte rendu

Etaient présents :

25 Conseillers Municipaux, sur 33 en exercice

M. Abdelhraman MEFTAH, Mme Nicole GIRY, M. Stéphane RODIER, Mme Françoise CHASSANGRE, M. Claude GOUILLON-CHENOT, Mme Martine MUNOZ, Mme Marie-Noëlle BONNARD, Mme Hanife OZKAN, Adjoints ;

M. Gérard BAUREZ, M. Paul SABATIER, M. Thierry BARTHELEMY, Mme Saliha BOULIL, M. Lionel ANDRE, Mme Carine BRODIN, Conseillers Délégués ;

M. Alain HOUCHOU-BIGNALET, Mme Christine BLOC, M. Claude PEGEON, M. Rachid DOUFFI, Mme Hélène BOUDON, Mme Jacqueline MALOCHET, Mme Marie-Michelle BAYLE, M. Hugues WATIN-AUGOUARD, Mme Farida LAÏD, M. Yves POLESE, M. Benoit GENEIX, Conseillers Municipaux ;

Avait donné procuration :

8 Conseillers Municipaux,

M. Claude NOWOTNY, procuration à M. Abdelhraman MEFTAH,
M. Jean-Pierre MOUCHARDIAS, procuration à M. Alain HOUCHOU-BIGNALET,
M. Philippe BARRAU, procuration à Mme Saliha BOULIL,
Mme Muriel SORAIS, procuration à Mme Nicole GIRY,
Mme Sonia KERNANI, procuration à Mme Hélène BOUDON,
Mme Marjorie PALASSE, procuration à M. Stéphane RODIER,
M. Thierry DEGLON, procuration à Mme Jacqueline MALOCHET,
M. Denis GUERIN, procuration à M. Benoit GENEIX,

Etait absent :

Néant

Monsieur Abdelhraman MEFTAH, Premier Adjoint passe ensuite à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Décisions prises par délégation

DCM 2016-095. Marché de travaux pour la réalisation des parois de soutènement de l'espace à vocation de parking à proximité de l'ancien hôpital conclu avec l'entreprise SANCHEZ pour un montant de 497 620 € HT.

DCM 2016-098. Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des anciens locaux de la piscine d'Iloa conclu avec le cabinet d'architectes PIL GERALD pour un taux de rémunération de 11,5% soit un montant provisoire de 24 644,50 € HT.

DCM 2016-096. Marché de travaux pour la réhabilitation des prétraitements des eaux des ruisseaux de la Credogne et Etivaux conclu avec le groupement SAUR-SANCHEZ-BRUN pour un montant de 429 499,10 € HT.

DCM 2016-099. Virement de crédits, section de fonctionnement du budget SIC : 404,73 € du chapitre 022 'dépenses imprévues' au chapitre 66 'charges financières'.

Procès-verbal de la séance du 10 janvier 2017

Mme Hélène BOUDON, désignée secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance qui a eu lieu le 10 janvier 2017, qui comportait 1 point.

APPROBATION A L'UNANIMITE

Ordre du jour :

FINANCES – AFFAIRES GENERALES

1 Débat d'orientation budgétaire 2017

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'approbation du budget primitif précédée, pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par un débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir au plus deux mois avant le vote du budget.

Ce débat doit se dérouler selon les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de THIERS, approuvé par délibération n°24 du 26 septembre 2014 - chapitre VI, articles 33 à 36.

Le document préparatoire « Débat d'Orientation Budgétaire 2017 », annexé à la convocation adressée à chaque conseiller municipal, pour la séance du 13 février 2017, contient des éléments d'informations utiles pour appréhender la situation financière de la collectivité et de l'environnement actuel dans lequel le budget doit être établi, ce qui permet de déterminer les projets susceptibles d'être engagés au cours de l'année 2017.

Monsieur le Premier Adjoint ouvre le débat et bien qu'aucune décision n'ait à être conclue, chaque conseiller est invité à s'exprimer librement afin d'alimenter ce débat.

Après que chaque conseiller qui le souhaitait, se soit exprimé sur les orientations budgétaires 2017, Monsieur le Premier Adjoint déclare le débat clos.

Rapporteur : Nicole GIRY

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU DOB 2017

2 Thiers Communauté - Rapport d'activité, CA 2015

Présentation du rapport annuel d'activité de la Communauté de Commune Thiers-Communauté

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE PRESENTATION

CADRE DE VIE**3 Refus transfert compétence PLU à la Communauté de communes**

La loi ALUR et notamment son article 136 prévoit le transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme aux communautés de communes à compter du 27 mars 2017.

Les communes qui désirent garder cette compétence à l'échelon communal peuvent le faire si une minorité de blocage est obtenue. Cette minorité est obtenue si 25% des communes, représentant 20% de la population, délibèrent avant le 27 mars 2017.

Il est décidé de délibérer pour s'opposer au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité.

Rapporteur : Marie-Noëlle BONNARD

APPROBATION A L'UNANIMITE

4 Vente biens de section – La Chauprillade

Suite à la demande de deux riverains de la parcelle ZB 249 appartenant à la section de COGNORD et le Moulin Clos, les électeurs de cette section sont convoqués pour donner leur avis sur le projet de vente de la totalité de la parcelle. Un document d'arpentage la divisant a été établi à la charge des deux acquéreurs.

Le conseil sera à nouveau saisi à l'issue du vote.

Il est décidé d'approuver cette démarche.

Rapporteur : Marie-Noëlle BONNARD

APPROBATION A L'UNANIMITE

5 Dénomination de voies

Afin d'offrir un meilleur service aux riverains des voies dans la commune et de permettre d'améliorer le fichier servant au recensement de la population, il est donné des noms aux voies qui n'en ont pas.

Sont dénommées les voies des villages de La ROCHE, La GOUTTE, CARTAILLER, un chemin aux Belins, le chemin de Pont Bas, la voie de la Cité Chevallier, la voie du lotissement du Champ du Bail

Dénomination	Origine	Fin	Situation domaniale	N° voie
Route du TARRAT	VC n° 36	La ROCHE	D.P.	VC n° 24
Rue des NOYERS	La ROCHE		D.P.	Ch. rural
Route de La GOUTTE	Av de la Libération	La GOUTTE	D.P.	VC n° 23
Rue du COUDERT	La GOUTTE		D.P.	Ch. rural
Rue du CHAMP DU BAIL	Route du FAU	RD 906 Rond Point de FELET	D.P.	Voie de lotissement
Chemin de PONT BAS	Rue du Faubourg de la Vidalie	Route de Pont Bas	D.P.	VC n° 49E
Chemin de CHANTELOT	Rue des Fontaines		D.P.	Ch. rural